

3 octobre 2001

01.151

Interpellation du groupe radical

Sans-papiers: un dilemme pour le canton?

Le vaste flux des migrations mondiales ne laisse pas la Suisse en marge de ce phénomène. La période estivale aura été l'occasion de révéler ce problème au peuple suisse, et plus particulièrement aux habitants du canton de Neuchâtel par l'occupation de locaux à La Chaux-de-Fonds.

Les immigrants clandestins ont fui leur pays pour échapper soit à des conditions de vie médiocres, soit aux combats d'une invasion ou d'une guerre civile – ou pour d'autres raisons encore – et ont décidé de se montrer "à visage découvert" pour interpeller la Suisse sur leurs conditions de vie.

La problématique exposée est délicate. Demander la régularisation pour tous n'a pas de sens. D'un côté, il y a chez les clandestins des gens qui ne sont là qu'en transit pour profiter du système social ou pour des trafics répréhensibles. De l'autre côté, il y a des hommes et des femmes intégrés parfois de longue date à la vie économique et sociale de notre canton et qui ont droit à une reconnaissance légale.

La pratique actuelle autorise l'attribution par la Confédération de permis de séjour au cas par cas et en fonction des situations personnelles. Cette possibilité permet de régler rapidement un petit nombre de cas de rigueur, mais ne tient pas suffisamment compte de l'avis des instances cantonales concernées.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de la Confédération pour:

1. Accélérer les procédures, notamment pour les familles qui, d'une part, séjournent dans notre pays, depuis six ans au moins et dont les enfants sont scolarisés, et qui peuvent subvenir à leurs besoins, d'autre part.
2. Demander s'il est envisageable de laisser aux cantons la possibilité d'utiliser une partie de leur contingent cantonal pour résoudre des situations particulièrement inextricables.
3. Examiner s'il est envisageable de laisser aux cantons la possibilité d'autoriser le recrutement de personnel étranger qualifié ou spécialisé en dehors de la zone UE/AELE et d'utiliser une partie de leur contingent cantonal pour résoudre des situations particulièrement inextricables.

Signataires: Ph. Haeberli, D. Cottier, Y. Morel, R. Debély et P. Sandoz.